



Préfailles

DICRIM

**Document
d'Information
Communal**

**Les Risques
majeurs**

Mairie de Préfailles, téléphone : 02 40 21 60 37

Le mot du maire



Aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide. La tempête de 1999 et, plus récemment, la tempête Xynthia de 2010 sont encore dans toutes les mémoires, tant elles ont violemment touché notre propre territoire.

La sécurité des habitants de Préfailles est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis en place. Il précise l'ensemble des mesures d'urgence qui permettront de gérer au mieux ces événements inattendus.

Il ne s'agit en aucune façon de se substituer aux services de secours dans l'accomplissement de leurs missions mais, au contraire, de s'affirmer comme un précieux soutien.

Diffuser des messages d'alerte, repérer les personnes sinistrées, définir les lieux d'accueil sont autant d'actes qui ne s'improvisent pas. Le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les risques identifiés à ce jour sur notre commune de Préfailles et indique la conduite à tenir le cas échéant.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document en espérant que vous n'aurez pas à le mettre en pratique suite à une éventuelle catastrophe.

Le Maire,
Claude CAUDAL

Les principaux risques majeurs auxquels la commune de Préfailles peut être soumise, sont les suivants :



Risques Naturels

- Tempête
- Inondation par les eaux marines et/ou pluviales
- Risque Sismique
- Mouvements de terrains

Risques Technologiques

- Transport de matières dangereuses
- Risque de pollution du littoral

Ces risques sont décrits plus précisément dans les pages suivantes.

Ces risques dits "majeurs" pouvant présenter une forte gravité sont de faible fréquence.

Ils ne doivent pas occulter les risques de la vie.



Tempête

Une tempête est une perturbation associée à un centre Elle provoque des dégâts importants :

- inondations, coulées de boue, glissements de terrain,
- des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...),
- des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures,
- la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

L'ensemble du département de la Loire-Atlantique est exposé au risque tempête.

En moyenne et par an, on observe 3 à 4 tempêtes donnant des rafales de vent dépassant les 110 km/h.

Lors des tempêtes de décembre 1999, les vents ont soufflé jusqu'à 167 km/h sur les côtes et à près de 130 km/h à l'intérieur des terres.

En mer, il existe une classification précise des tempêtes (échelle Beaufort) en fonction de la vitesse moyenne des vents calculée sur 10 minutes :

- Force 10 : de 89 à 102 km/h, tempête, les arbres se cassent et sont renversés,
- Force 11 : de 103 à 117 km/h, violente tempête, dommages étendus,
- Force 12 : de 118 à 133 km/h, ouragan, très gros dommages

Tempête suite

Elle peut se traduire par :

- des chutes d'arbres et de branches pouvant rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures,
- des vents très forts tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire.

Les tempêtes en phase d'intensification sont marquées par des vents violents jusqu'à proximité du minimum de pression atmosphérique, tandis qu'en phase de maturité et de comblement, le vent se calme près du centre et reste très fort à la périphérie, provoquant la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages)

Les bons gestes



Mettez-vous
à l'abri dans un bâtiment,
fermez portes et volets.



Écoutez la radio
(France Bleu Loire Océan - 101.8) et
respectez les consignes
des autorités.



Ne vous approchez
pas des lignes
électriques tombées
au sol.



Limitez vos
déplacements.



N'allez pas chercher
vos enfants
à l'école.

Submersion marine

Une inondation par les eaux marines est une submersion, plus ou moins rapide du sol, engendrée par les eaux marines.

On distingue :

- les inondations dues à un raz de marée, énorme vague consécutive à un tremblement de terre ou une éruption volcanique qui submerge brutalement la frange littorale,
- une tempête pouvant provoquer une hausse du niveau de la mer et la submersion des secteurs insuffisamment protégés.

Il s'agit d'un phénomène difficilement prévisible dans son amplitude.

Une dépression localisée dans l'Atlantique peut affecter le littoral du département sans qu'une tempête ne s'y développe.

Enfin, le phénomène de surcote marine peut perdurer bien que la tempête ait cessée, en raison de la rupture d'une défense contre la mer suite à une forte tempête. Ces inondations peuvent être fortement aggravées par l'augmentation des débits des cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Les bons gestes



Coupez l'électricité et le gaz.



Montez à l'étage avec radio, pack sécurité et téléphone portable.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Né téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.



N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.

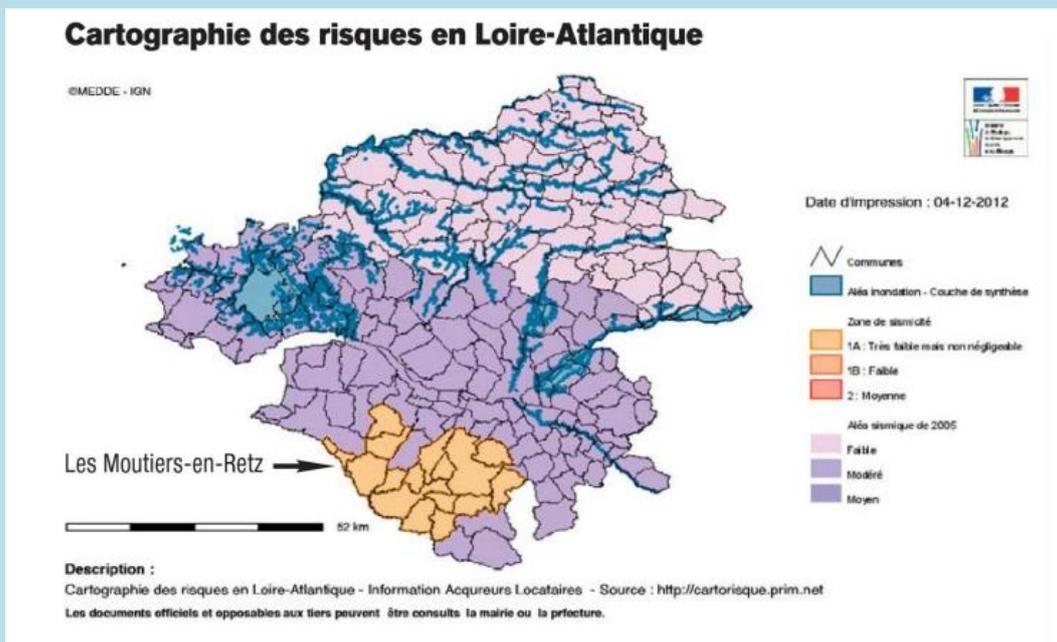


N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne par le Maire ou les services de secours (police, sapeurs pompiers).

Séisme

Un séisme ou "tremblement de terre" est une fracturation brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

L'ensemble du département de la Loire Atlantique est classé en zone de sismicité modérée (niveau 3/6) selon le nouveau classement issu du décret 2010.



Les bons gestes

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne sortez pas.
- Adoptez-vous pour un meuble près d'un mur perpendiculaire.
- Éloignez-vous des bords vitrés, des fenêtres.
- Ne marchez pas sur des fils électriques.
- Tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (chaises, tables, ...).
- Consignez le véhicule sur un lieu où il peut s'immobiliser proprement (stationnement, ...).
- Consignez le véhicule en descendant par et attendez le fin de la secousse.

Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. La Loire-Atlantique fait partie des départements français touchés par ce phénomène, puisque 344 sinistres imputés à la sécheresse y ont été recensés. La commune de Préfailles peut être concernée par cet aléa même s'il reste faible. Il est donc important de prévenir ce type de sinistre sur les constructions.



Les risques technologiques

Définition : Le risque de transport de matières dangereuses résulte d'un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routières, ferroviaires, fluviales, maritimes ou par lien fixe tels que gazoduc, oléoduc.

La pollution du littoral, également appelée pollution marine, résulte de l'échouage de produits issus de l'activité humaine, notamment :

- hydrocarbures
- rejets d'effluents urbains algues vertes



Les bons gestes



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Ecoutez la radio (France Bleu Loire Océan -101.8) et respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez ventilation et climatisation.



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.

Les moyens d'alerte

En cas de sinistre donner les premiers conseils à la population

- Haut-parleur de la voiture de police
- Mégaphone
- Téléphones (nouveau système d'alerte)
- Cloches de la chapelle
- Porte à porte police et gendarmerie
- Panneau lumineux (si possible : coupures électricité !)
- Site internet et réseaux sociaux
- **Nouveau moyen numérique permettant de joindre tous les habitants en résidence principale ou secondaire par téléphone et SMS**

Mairie de Préfailles

Téléphone : 02 40 21 60 37

Mail : mairie@prefailles.fr

Police municipale Damien ANDRIEUX, tél. 06 88 16 19 62

Elu d'astreinte : 06 80 45 07 67

Vous pouvez prendre contact notamment si **urgence** quand la mairie est fermée

SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
URGENCES TERRESTRES ET MARITIMES	112
CANICULE	08 00 06 66 66

La gestion de la crise : le PCS

Le Maire est nommé « Directeur des Opérations de Secours » (le DOS), il est assisté par la Directrice Générale des Services, les pompiers et la Police municipale. Il rend compte au préfet.



Préfecture

Déclenche la création du poste de commandement communal (le PCC)



L'organisation des secours

Le siège du Poste de commandement est la salle **Leon HAMELLE** en mairie dotée de moyens informatiques de communication

Titulaire : C. CAUDAL - MAIRE Suppléant : ELU D'ASTREINTE

N° Tél : 02 40 21 60 37

N° Tél : 06 80 45 07 67

1 - Phase de vigilance

Et suivi d'évènement

(risques météo, crues, canicule...)

Le maire évalue la situation et surveille son évolution.

Il informe si nécessaire la population.

2 - Phase d'activation – Mise en place du PCC

Le Maire décide du déclenchement du PCS.

Il alerte les autres membres du PCC dont les cellules spécialisées (cf page 8)

Il informe le Préfet de l'activation du PCS et lui confirme ses coordonnées téléphoniques Il dirige, en sa qualité de DOS, la communication et la relation avec les médias.

3-Pendant la gestion de crise

Il fixe les objectifs majeurs, valide les propositions du COS.

Il décide des mesures de sauvegarde de la population : évacuation, interdiction d'accès aux zones menacées, hébergement, etc.

Les unités d'action sont déclenchées

Logistique

Cellule d'alerte à la population

Cellule de crise

Cellule financière

4- En fin de crise

Le Préfet est informé de la fin de crise par le Maire.

Il informe les médias sur la gestion de la crise au sein de la commune et organise le bilan de la crise

En cas de sinistre majeur ayant entraîné une destruction de logements, l'Espace Culturel est mis à disposition de la population en détresse.



- Prévion de couchage, lits de camp et matelas mis à disposition
- Alimentation en eau
- Prévion des provisions alimentaires et eau (stockage ESPACE CULTUREL)

